



## APPEL À VOS NOUVEAUX PROJETS ET À LES FINANCER PAR L'ARGENT SOLIDAIRE

### 1) SOUVENEZ-VOUS :

Avec vous, nous avons créé ensemble une monnaie citoyenne régionale, pour faire fructifier la richesse dans la région et plus encore créer un double circuit de richesse :

1. Les Épis en circulation localement qui servent de moyens d'échange aux commerçants, artisans, agriculteurs, professions libérales, l'acceptant comme moyen de paiement et ayant adhéré, avec plus de 200 consommateurs, à la charte de l'Épi.
2. Les Euros accumulés à réinvestir uniquement dans la région pour promouvoir, encourager le développement d'activités économiques.

Ainsi, l'Épi, dont le but est de retenir la richesse dans la région, est géré avec un double souci :

- Permettre les reconversions souhaitées par les prestataires : une partie du fonds de réserve (c'est-à-dire l'ensemble des Euros ayant été échangés contre des Épis) est placée sur un compte chez Triodos, et permet les reconversions dans un délai très rapide.
- Permettre le financement solidaire de projets économiques dans la région, via un partenariat avec Crédal, organisme de micro-crédits.

### 2) L'HEURE EST VENUE :

Après deux ans de fonctionnement, plus de 90 prestataires qui acceptent l'Épi, 35.000 Épis en circulation (fin 2013), le moment est venu, grâce aux euros changés pour acquérir des Épis, que l'Épi puisse, via l'ouverture de micro-crédits, contribuer concrètement à de nouveaux projets contribuant au bien-être dans la région (qu'il s'agisse de création, d'agrandissement ou de diversification de vos activités économiques).

En 2013 et 2014, les membres de l'Épi Lorrain, réunis en Assemblée Générale, ont décidé de collaborer avec Crédal pour la réalisation concrète de l'octroi des micro-crédits. Particulièrement, Crédal est chargé de l'instruction de la dimension financière des projets et de la décision finale de l'octroi du micro-crédit. Au printemps 2014, l'Épi Lorrain a pris des parts de coopérateurs chez Crédal à hauteur de 20 000€. Crédal a choisi de soutenir le projet de l'Épi Lorrain en doublant les possibilités d'engagement de crédit, portant le montant total à 40 000€.



### 3) POURQUOI UNE COLLABORATION AVEC CRÉDAL ? QUEL EST LE PLUS AMENÉ PAR CRÉDAL ?

- Crédal est une coopérative. Plus d'informations : [www.credal.be](http://www.credal.be).
- Crédal est différent des banques, Crédal ne prête que l'argent investi par ses coopérateurs.
- Si l'Épi est une appropriation citoyenne de l'argent, Crédal en est une autre forme à faire connaître et utiliser ! Crédal est la première possibilité offerte à tout citoyen ou association de placer son épargne ailleurs que dans les banques et et de la dédier à des crédits solidaires.
- Crédal a 30 ans d'expériences de gestion de micro-crédits. Crédal répond à des demandes écartées par les banques parce que demandes minimales (de moins de 1000€ jusqu'à 25 000€) ou jugées non-rentables.
- Crédal propose un accompagnement durant les deux premières années de mise en œuvre du projet de l'entrepreneur.
- En quelques chiffres (au 31/012/2013), Crédal c'est en Belgique :
  - 2052 coopérateurs
  - un montant total de 24 384 441€ de fonds placés dans la coopérative
  - 1194 demandes de micro-crédits professionnels reçues (en 2013)
  - 134 micro-crédits professionnels octroyés (en 2013)
  - 8857€ : le montant moyen d'un micro-crédit professionnel octroyé (en 2013)
- Et rien que sur la Province de Luxembourg en 2013, Crédal c'est :
  - 120 coopérateurs
  - 2 382 236€ de crédits accordés
  - 379 emplois concernés par ces crédits.

### 4) QUELLES SONT LES DEMANDES DE FINANCEMENT POSSIBLES ? (EXEMPLES)

- Vous êtes maraîchers et souhaitez investir dans une serre ?
- Vous êtes producteur-paysan et avez besoin d'une camionnette réfrigérée/frigorifique ?
- Vous voulez ouvrir et équiper un magasin à la ferme ?
- Vous devez investir pour vous mettre aux normes ?
- Vous souhaitez rénover ou isoler vos locaux professionnels ?
- Vous voulez élargir la palette de vos produits et avez besoin de trésorerie ?
- Vous souhaitez investir dans un site internet pour vous faire connaître ?
- Vous avez un besoin de trésorerie temporaire ou saisonnier ?
- Vous avez besoin de fonds pour lancer ou promouvoir votre activité ?



## 5) QUELLE TAILLE DE CRÉDITS SONT OCTROYÉS PAR CRÉDAL ?

- **Micro-crédit professionnel :**
  - de moins de 1000€ jusqu'à 15 000€
  - crédit d'investissement (achat de matériel, véhicule professionnel...) ou de fonds de roulement (trésorerie de démarrage, besoins saisonniers...).
- **Micro-crédit professionnel développement durable :**
  - de moins de 1000€ jusqu'à 25 000€
  - crédit d'investissement ou de fonds de roulement
  - dans les secteurs de l'agriculture biologique, du recyclage, du réemploi ou des circuits-courts... (la qualification de projet développement durable reste à l'appréciation du comité de crédit)

**NB :** les microcrédits sont réservés aux personnes qui n'ont pas accès, ou un accès limité, au crédit bancaire.

- **Crédit solidaire :**
  - pour des montants plus importants
  - crédit d'investissement, de trésorerie ou d'avance sur subvention
  - à des associations, des coopératives, des entreprises d'insertion développant un travail dans l'esprit de l'économie sociale.
- **Crédit impact +**
  - jusqu'à 200000€
  - crédit d'investissement ou de fonds de roulement
  - crédit destiné à des entrepreneurs souhaitant :
    - Entreprendre « durablement » ou dans les services à la collectivité
    - Sans être forcément exclu bancaire, ni vouloir poser leur projet dans le contexte de l'économie sociale

## 6) QUE DEVEZ-VOUS FAIRE, CONCRÈTEMENT ? LA DÉMARCHE À SUIVRE :

1. Vous contactez l'Épi Lorrain pour une première rencontre lors de laquelle vous présentez votre projet.
2. L'Épi Lorrain entend votre projet et, s'il est pertinent et s'il s'inscrit bien dans l'esprit de la charte, le soutient.
3. Une fois ce feu vert vous entrez dans la procédure de demande de micro-crédits auprès de Crédal avec une recommandation forte de l'Épi Lorrain, soulignant la contribution de votre activité au développement de la région.
4. Le comité de crédit de Crédal se penche sur votre demande et décide d'accorder – ou non – le crédit sur base de critères financiers.
5. Une fois le crédit accordé par Crédal, l'Épi Lorrain continue de vous soutenir en participant à la promotion de votre projet dans ses différents réseaux. Vous bénéficiez également de l'intégration dans le réseau de Crédal et pouvez recevoir un accompagnement gratuit de votre activité par Crédal pendant deux ans.



## 7) CONTACTS ET POUR PLUS D'INFORMATIONS :

- [www.enepisubonsens.eu](http://www.enepisubonsens.eu) – 0472 37 08 27 & 0479 37 09 78
- [contact@enepisubonsens.eu](mailto:contact@enepisubonsens.eu)
- [www.credal.be](http://www.credal.be) – 010/ 48 34 75

### **VOUS N'ÊTES PAS CONCERNÉS PAR UNE DEMANDE DE CRÉDIT MAIS VOUS ÊTES INTÉRESSÉS PAR L'ÉPARGNE SOLIDAIRE ?**

**Avec vos Épis ou Euros accumulés, devenez-vous aussi coopérateurs de Crédal !**

En tant que membre – prestataire ou usager – de l'Épi Lorrain, nous vous invitons à investir votre épargne en épargne solidaire. Par exemple chez Crédal, et affectez-la au « Fonds Épi ».

Prestataire de l'Épi Lorrain, nous vous proposons de placer vos Épis excédentaires chez Crédal.

**Comment ?** Reconvertissez-les auprès de l'Épi Lorrain à un taux de reconversion 0 %, et placez-les chez Crédal, en les dédiant également au « Fonds Épi ».

Pour ces démarches, merci de vous adresser à l'Épi Lorrain :

- ➔ [contact@enepisubonsens.eu](mailto:contact@enepisubonsens.eu)
- ➔ 0472 37 08 27 & 0479 37 09 78

***Tous ensemble, faisons grandir le « Fonds Épi » à Crédal.***